

## COMMUNE D'HABERE-LULLIN

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

La réunion s'est tenue en session ordinaire, jeudi 24 février 2022, au lieu habituel des séances du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Laurent DESBIOLLES.

**Etaient présents** : Florent BAUD, Thierry BERTHOUBE, Aurélie DELIEUTRAZ, Laurent DESBIOLLES, Yvette DURET-GUIMET, David DUVILLARET, Stéphane NOVEL, Thierry OGEL, Séverine VAUDAUX et Bernard VILLARET.

**Etaient excusés** : Karine LAB (procuration à David DUVILLARET), Virginie MARTH (procuration à Yvette DURET-GUIMET), Marc MATHIEU (procuration à Florent BAUD) et Catherine MOUNIE (procuration à David DUVILLARET).

**Date de convocation** : 15 février 2022

**Ouverture de séance** : 20 h 00

**Clôture de séance** : 22 h 30

#### RD312B – AMENAGEMENT D'UN CHEMINENT PIETON – Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Département de la Haute-Savoie (n° 02)

Monsieur Florent BAUD rappelle au Conseil Municipal qu'un cheminement piéton a été aménagé le long de la RD312b dite route du Pont Neuf, entre le foyer rural et la Route Vieille. Ces travaux ont été réalisés et réglés en 2021.

La convention, annexée à la présente, reprend la consistance des travaux et définit la répartition entre le Département de la Haute-Savoie et la Commune concernant les dépenses d'entretien et d'exploitation de cet aménagement : chaussée, accotements-trottoirs, assainissement eaux pluviales, signalisations, équipements, éclairage public, espaces verts/plantations et viabilité hivernale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Département de la Haute-Savoie concernant le cheminement piéton le long de la RD 312b entre le foyer rural et la Route Vieille,

#### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire porte sur le projet de budget principal 2022.

Un diaporama est présenté au Conseil Municipal qui présente, pour la commune d'Habère-Lullin :

- Des informations générales sur les différentes sections et la notion d'équilibre,
- L'état des consommations de 2017 à 2021,
- L'évolution de la capacité d'autofinancement nette entre 2017 et 2020,
- Un graphique d'évolution de la dette de 2011 à 2041,
- La capacité de désendettement de 2018 à 2026,
- Les orientations de la prospective budgétaire 2022,
- La prospective budgétaire 2022 de la section de fonctionnement

Par suite, l'Assemblée étudie la liste des projets d'investissement (hors restes à réaliser) dont le montant total dépasse la somme affectée, pour 2022, aux dépenses d'investissement.

Après divers échanges et définition des priorités, les élus retiennent les opérations ci-après, pour un montant de 1.091.000 € :

- Foncier : acquisitions foncières et régularisation d'emprise de voirie,
- Alpages et forêts : débroussaillage et travaux sylvicoles
- Remise en état et amélioration de l'arboretum et du sentier botanique
- Gîte De Foucault : isolation, bardage, conformité électrique
- Ancien presbytère : raccordement des eaux usées au réseau collectif
- Acquisition de matériel technique et informatique
- Fin des travaux de rénovation des locaux techniques
- Sécurisation des mezzanines du hangar technique
- Divers travaux de voirie
- Défense incendie
- Ecole : installation d'une barrière devant l'école et achat de mobilier sous le préau
- Participation à la création d'un réseau eaux pluviales Chez Soujeon
- Mise en place d'une signalétique sur l'oratoire de la mairie
- Rénovation et l'extension du foyer rural

Le Maire,  
Laurent DESBIOLLES

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Desbiolles', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SOUJEON' at the top and '(Haute-Savoie)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on horseback.